



Conseil communautaire à

La CCVE

28 janvier 2009

L'an deux mil neuf, le vingt neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Égray, dûment convoqué, le quinze janvier deux mil neuf, s'est réuni en session ordinaire

Présents : MM. Thierry CAILLET, Jean-François FERRON, Claude MEUNIER, Thierry LEMAITRE, Didier DELOUVEE, MMES. Isabelle AUBIAN, Elisabeth EVRARD, Fabienne GIRALDOS, Michèle HARRAULT, Monique RICHARD, MM. Jean-Pierre BARATON, Bernard BERNIER, Claude BONNIN, Alain CHAMPEIL, Gérard EPOULET, Philippe JEANNOT, Daniel MASSIAS, Philippe MARTIN, Joël MOREAU, Joël MORIN, Frédéric NAUDON, Stéphane PELLETIER, René PIGEAU, Claude SOUCHARD.

Excusés : MM. Gilbert DUTAUD.

Secrétaire : Jean-François FERRON

Secrétaire animation : Céline DELUMEAU, Pauline VIEL, Guylaine PETRY

Déclaration liminaire du Président :

Les vice-présidents et l'ensemble du personnel se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2009.

Lors du débat d'orientation budgétaire de décembre, vous nous aviez demandé de vous faire part de nos différentes réflexions et orientations pour le budget 2009.

Année 2009 quelque peu perturbée par les conséquences importantes liées à la crise que le monde traverse actuellement mais l'histoire a montré qu'une crise avait toujours une fin.

2008 a été l'année de prise de nouvelles fonctions pour beaucoup d'entre nous. S'approprier les dossiers en cours, le fonctionnement des instances, des administrations et autres partenaires. Exercice difficile dans lequel on peut se demander mais qui fait quoi et avec qui et comment ? La réforme attendue en matière de réorganisation des différentes strates (communes, communauté de communes, SIVU, SIVOM, pays, département, région, état et Europe) devra permettre de clarifier les différentes compétences à exercer et de quelle manière.

La situation actuelle et future de notre économie non virtuelle, le désengagement de l'état dans son rôle de service au public et la stagnation de nos ressources financières font que pour répondre aux attentes et besoins de la population du Val d'Egray, nous devons certainement continuer de mutualiser et transférer des compétences.

Notre budget primitif 2009 dégage un autofinancement brut de l'ordre 120 000 € ce qui nous laisse après remboursement des emprunts, un autofinancement net très réduit, de l'ordre de 45 000 €.

Ainsi il nous apparaît vital que nous nous recentrions sur nos compétences actuellement exercées, et nous ne souhaitons pas dans l'immédiat prendre de nouvelles compétences non exercées par les communes sans recettes afférentes. Par contre, il nous paraît important de conforter et pérenniser nos structures de service à la personne au travers des délégations données au CSC et notre service interne AMD dans la limite de nos moyens financiers.

Il va de soi, bien entendu, que nous devons poursuivre nos différents travaux, sur des prises de compétences déjà exercées par les communes, (voiries, personnel technique, CLSH du mercredi etc.). Ces transferts de compétences et de charges doivent nous permettre dans un premier temps de montrer notre réelle volonté de solidarité et notre capacité de gestion à l'échelle du Val d'Egray porteuse d'économies substantielles.

Même si on ne peut pas « flécher des recettes fiscales », ces économies d'échelles conjuguées à des dotations complémentaires liées à une augmentation de notre coefficient d'intégration fiscale seront et devront être affectées à cette nouvelle compétence.

Si aujourd'hui l'ensemble des budgets communaux affectés pour la voirie peut nous permettre de faire 5 km de routes par an, les gains éventuels nous permettront peut être d'en faire 10% de plus.

Les transferts de compétences et de charges n'auront d'intérêts que si nous souhaitons une gestion solidaire et uniforme pour tout le territoire du Val d'Egray.

Les axes et orientations pour ce mandat pourraient être les suivants :

- construction d'un nouvel espace sportif, éducatif et culturel ;
- finaliser la ZAE de Montplaisir ;
- étude et faisabilité économique d'une nouvelle zone d'activités sur Germond Rouvre ;
- consolider, pérenniser et développer notre partenariat avec le CSC ;
- consolider, pérenniser et développer notre service AMD ;
- développer notre communication interne et externe, promotion du tourisme ;
- prendre une ou deux compétences importantes et significatives en lieu et place des communes.

Et il faudra aussi réfléchir par nécessité et obligation sur la dimension de notre territoire, et donc par des partenariats avec d'autres collectivités ou même de fusion. La porte d'entrée en matière de tourisme, horaires décalées, nous ouvre un début de contact, puisque aujourd'hui, l'exécutif du Pays Sud Gâtine souhaite nous rencontrer pour évoquer ensemble d'autres partenariats ou complémentarités éventuelles, et la fusion prévue entre l'Orée de Gâtine et le Val d'Autize nous conduira à parler de l'avenir du CSC au sein de ce nouveau territoire.

Voici en quelques mots, ce que nous souhaitons exprimer au préalable avant de voir en détail nos différents budgets 2009. Merci pour votre attention.

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications ou des questions concernant les comptes-rendus des conseils communautaires des 24 septembre, 5 novembre et 10 décembre 2008, aucune remarque n'est apportée et les comptes-rendus sont adoptés.

II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

M^{me} DELUMEAU présente les budgets (général et annexes), en apportant les précisions suivantes :

➤ **PORTAGE DE REPAS**

Budget faisant apparaître une participation du budget principal, le portage de repas étant maintenant dissocié de l'aide ménagère du fait de la nouvelle nomenclature comptable. Le service AMD, portage de repas et aide à domicile reste équilibré.

Une partie de l'excédent cumulé pourra être affectée au service de portage de repas.

Monsieur BARATON (Maire de La Chapelle Bâton) propose à la Communauté de Communes de prendre contact avec le Pays Ménigoutais qui a un service portage de repas équilibré.

Monsieur LEMAÎTRE précise être à la recherche de solutions qui ne remettraient pas en cause le lien social pour des personnes très âgées, comme le passage par des repas plus simples (moins copieux) ou des portages groupés, l'étude d'activités connexes, l'évolution du personnel, le développement de la communication et notamment la diffusion d'une publicité.

➤ **ZAE 2^{ème} TRANCHE**

Installation d'une signalétique plus dynamique à l'entrée et à la sortie de la zone.

Concernant les projets d'installation des entreprises sur la zone, pas de concrétisation pour le moment.

➤ **ATELIERS RELAIS**

La construction est terminée sans plus value par rapport au marché initial.

Le budget prévoit la location de deux ateliers relais, dont un sur 6 mois.

Actuellement un seul atelier est loué.

➤ **POINT INFORMATION**

L'architecte n'a pas encore été retenu, il a été demandé des informations complémentaires. La fin des travaux devrait être envisagée pour octobre 2009, le bail précisera la nature de l'activité.

Transfert de Domanialité : Le président propose le transfert de domanialité avec le Conseil général, du parking hébergeant le bâtiment Point Information (plan joint en annexe). Le parking restera accessible au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le président ou en son absence les vice-présidents à accepter ce transfert de domanialité.

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Participation au CSC : prise en charge d'une partie du poste d'animatrice et augmentation des heures d'ouverture de la halte garderie.

Possible rapprochement avec Mazières sur plusieurs projets ou actions communes, une réunion sera prévue entre Présidents prochainement.

Le Val d'Autize et l'Orée de Gâtine sont en phase de fusion et réfléchissent au travail du CSC, la CAF ne s'engagera que sur une réflexion globale, à l'échelle de plusieurs territoires.

Accueil du Mercredi : la commune de Germond Rouvre souhaiterait savoir si un projet de CLSH du mercredi mené par la CSC pourra se concrétiser. Le maire demande un positionnement des autres communes, le coût actuel supporté par la commune pour le mercredi matin (pour accueillir 4 enfants) ne peut pas continuer.

Le Président indique que le CSC a toutes les informations pour monter un projet, mais il reste à vérifier s'il dispose du personnel compétent. Il faut un engagement et une volonté commune de tous les maires de la CCVE.

Monsieur JEANNOT propose l'utilisation de la salle de la Véquière.

Le président propose qu'en attendant, les deux sites qui fonctionnent puissent identifier les besoins, et que les communes environnantes fassent connaître à leurs populations que ces deux sites peuvent accueillir leurs enfants.

Le Président propose une continuité de l'action menée et un RDV avec la CAF.

Garde d'enfant en horaire décalé : cette expérimentation a permis à des familles de retrouver un emploi ou de le garder. La CAF, le conseil Général et le Fonds Social Européen permettent financièrement l'opération.

Le lancement de la garde d'enfants en horaires décalés ne pourra se faire qu'à la condition de ne pas favoriser un abus de la part des entreprises qui pourraient profiter du système pour modifier les horaires de leurs employés. De plus, une participation financière des entreprises susceptibles d'avoir recours à cette offre complémentaire serait souhaitable dès maintenant et indispensable à terme.

Projet culturel : l'objectif est de co-financer des projets culturels sur le Val d'Egray par intermédiaire du CSC, qui est déjà engagé dans cette voie sur le financement du théâtre et des bibliothèques. Les moyens n'ayant pas besoin d'être importants, cela permettra de présenter un projet cohérent aux concours financiers du Pays. C'est une dynamique culturelle pour les associations. Un cahier des charges clair devra être élaboré.

Les élus proposent de réfléchir à la prise de la compétence culturelle à l'échelle Communautaire.

Réseau des Bibliothèques : il est proposé d'inscrire une somme de 2 500 € pour l'achat de livres pour les bibliothèques, afin d'aider les communes qui investissent à leur tour dans l'achat de livres.

Monsieur BARATON indique que la commune de La Chapelle Bâton s'engage à l'ouverture d'une bibliothèque sur sa commune et souhaite qu'elle intègre le réseau des bibliothèques.

Création d'un accueil touristique des territoires sud de la Gâtine : Ce partage d'un accueil touristique entre CC du Pays Sud Gâtine et la CCVE, dont les locaux seraient situés à St Marc la Lande (à la commanderie) permettra de valoriser les atouts et les projets de la CCVE.

Monsieur Joël MORIN représentera la Communauté Communes du Val d'Egray à la maison du Patrimoine.

Maison de l'emploi : la participation reste suspendue aux questions et précisions qui ont été demandées à la Maison de l'Emploi et que nous n'avons toujours pas. Plusieurs communautés de communes ont refusé d'adhérer à la maison de l'emploi.

La restructuration des ASSEDIC et ANPE ne permet pas de savoir quelle sera leur organisation.

Après délibération, le Conseil Communautaire refuse à 20 non et 4 abstentions d'inscrire la somme au budget primitif 2009.

Subventions accordées :

Monsieur le Président propose d'accorder les subventions énumérées ci-dessous

Centre socioculturel (fonct.)		41 000,00 €
Contrat enfance	CE	33 460,00 €
Contrat temps libre	CTL	19 122,00 €
Participation financière CSC Garde d'enfants		5 334,00 €
CSC projet Culturel		6 000,00 €
CSC Cantine CLSH		2 000,00 €
CSC Fanfare du Collège		2 000,00 €
Patrimoine et Recherche "Chantier de Fouilles"		2 400,00 €
Accueil touristique des territoires du Sud Gâtines		10 000,00 €
Radio Gâtine		2 612,00 €
ADIL		400,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité l'inscription des sommes ci-dessus au budget

SIAH : Syndicat ayant pour vocation l'entretien des rivières « Autize et Egray », notre participation s'élève à 5600 € pour une dépense budgétaire totale de représentant essentiellement les indemnités des élus responsables du syndicat et la fourniture de pièges pour la capture des ragondins.

Madame AUBIAN (Vice présidente du SIAH, précise qu'elle a refusé personnellement son indemnité) informe les élus que le Syndicat a l'obligation (par l'agence de l'eau) de faire une étude et des travaux et donc de recruter un technicien de rivière pour faire l'étude.

Il est demandé à Madame AUBIAN d'informer la CCVE sur l'intérêt des actions du SIAH.

Le président propose que la CCVE puisse disposer du projet de budget 2009 et du rapport d'activités avant de voter, ainsi que les obligations incombant aux uns et aux autres.

Matériel informatique dans les écoles : il sera mené cette année un projet cohérent vers les usagers avec l'acquisition de serveur et de TNI (Tableau Numérique Interactif).

Syndicat du Plan d'Eau : Le Président laisse la parole à M. BONNIN (Président du Syndicat du Plan d'Eau) qui précise que le fonds de commerce n'a pas pu être mis à disposition des nouveaux propriétaires avant la fin de l'année 2008. Un architecte travaille sur le projet d'aménagement des propriétaires.

La participation de l'année 2009 s'élève à 20 000 €.

Tenant compte de toutes les décisions prises ci-dessus, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité:

♦ Le budget primitif 2009 **Communauté de communes** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 259 527 €

Section d'investissement : 123 802 €

♦ Le budget primitif 2009 du **Portage de Repas** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement 93 424 €

Section d'investissement : 4 574 €

♦ Le budget primitif 2009 de la **ZAE** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 20 712 €

Section d'investissement : 0 €

♦ Le budget primitif 2009 des **Ateliers Relais** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 38 309 €

Section d'investissement : 29 835 €

♦ Le budget primitif 2009 des **Point Information** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : 50 000 €

III – QUESTIONS DIVERSES

1° - Annulation du poste d'un chargé de mission

Le président demande l'autorisation d'annuler la création d'un poste de chargé de mission NTIC à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2009. Le budget 2009 ne nous permettant pas d'envisager l'emploi d'une personne supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet un avis favorable et autorise le président ou en son absence les vice-présidents à procéder à l'annulation du poste.

2° - Révision du zonage d'assainissement

Monsieur le Président propose de valider les dossiers d'enquête publique de la commune de St Christophe sur Roc et de l'autoriser à faire les démarches nécessaires pour la mise en place de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président ou en son absence les vice-présidents à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3° - Ouverture du budget Point Information

Monsieur le Président propose d'ouvrir le budget « Point Information » en M14. Ce budget sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte la proposition du président qui consiste à ouvrir le budget « Point Information » en M14 et de l'assujettir à la TVA.

4° - Subvention fanfare du Collège :

Monsieur le Président demande au conseil communautaire d'annuler la délibération du 24 septembre 2008 octroyant une subvention de 1000 € pour la fanfare du Collège de Champdeniers. Nos statuts ne prévoyant pas la compétence « soutien aux projets culturels », la préfecture nous demande d'annuler cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président ou en son absence les vice-présidents à annuler la délibération du 24 septembre 2008 pour l'octroi d'une subvention à la Fanfare du Collège.

5° - Contrat des Solidarités territoriales Proxima du territoire du Pays de Gâtine 2008/2013

Monsieur le Président expose que le dispositif PROXIMA 2008 /2013 est l'un des outils qui permettra au département de concrétiser ses moyens pour répondre à court terme aux besoins des territoires. Ce contrat de solidarité territoriale doit être signé prochainement entre le Département, le Pays de Gâtine, les Communauté de Communes et la ville de plus de 3 500 habitants du Pays de Gâtine.

Son objectif est d'organiser les modalités du partenariat et de l'intervention financière du Département autour du projet des acteurs du territoire du Pays de Gâtine selon les orientations de chacun.

La Communauté de Communes du Val d'Egray s'engage par ce contrat à élaborer un Programme opérationnel pour la période 2008/2013 autour des 2 priorités dédiées à Proxima Communautés. A savoir : renforcer l'environnement des entreprises et renforcer l'attractivité du territoire par la réalisation d'équipements collectifs tout en prenant en compte les 3 axes du Contrat de Développement Durable et leurs interactions. Les projets devront être conformes aux exigences légales (environnementales, économiques et sociales) en matière d'accessibilité et de maîtrise de l'énergie.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil Communautaire valident le projet du contrats des solidarités territoriales et autorise le président ou en son absence les vice-présidents à signer ledit contrat.

6° - Autorisation permanente signature bail ateliers relais

Le Président propose que Claude MEUNIER ait une délégation permanente de signature pour les contrats de location des trois ateliers relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7° - Achat du matériel informatique dans les écoles

Monsieur le Président avait proposé de faire l'achat de matériel informatique dans les écoles, après consultation, c'est « Informatique et Prévention » qui a été retenu pour un montant de 17 482,47 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter le matériel informatique dans les écoles pour un montant de 17 482,47 € TTC.

8° - Achat de store pour le bureau

Monsieur le Président avait proposé de faire l'achat de stores pour le bureau, après consultation, c'est la CAMIF qui a été retenu pour un montant de 551,31 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter les stores du bureau pour un montant de 551,31 € TTC.

9° - Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays Sud Gâtine et la CCVE pour la création d'un accueil touristique

Monsieur le président propose de signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays Sud Gâtine pour la création d'un accueil touristique des territoires sud de la Gâtine entre CC du Pays Sud Gâtine et la CCVE, les locaux seraient situés à St Marc la Lande (à la commanderie).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président ou en son absence les vice-présidents à signer la convention de partenariat pour la création d'un accueil touristique des territoires sud de la Gâtine.

10° - Convention pour la bourse des locaux de la CCI

Monsieur le président propose de signer une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres (dénommée CCI) concernant la bourse des locaux et du foncier d'entreprise du département des Deux-Sèvres. Le but étant la mise en ligne des offres de location de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président ou en son absence les vice-présidents à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

11° - Chenil

Il est remis à chaque élu une copie de la convention qui nous lie à la fourrière de Niort qui prend en charge dans les 48h les chiens et chats égarés. Une fiche procédure précise l'organisation que doit mettre en oeuvre chaque commune à partir du moment où il récupère un animal égaré jusqu'au moment où la fourrière de Niort vient le chercher. Le Chenil est terminé et une clé a été remise à chaque agent technique.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

